

AVIS de COURSE



SOCIETE NAUTIQUE DE LA PETITE MER

COUPE DE LA SNPM

manche du Challenge Voile de l'Aire Toulonnaise 2024-2025

dimanche 20 octobre 2024

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il peut ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et de ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques que s'ils estiment pouvoir le faire.

Règles La régata sera régie par : les règles définies dans les RIR 2021-2024 (Règles d'Introduction à la Régata) les règlements fédéraux, et le règlement du CVAT.

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité).

Plan d'eau de l'Anse des Sablettes au Golfe de Giens

Programme provisoire Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : dimanche 20 octobre 2024 à 10h55

Inscriptions : samedi 19 octobre de 10h à 14h

au siège de la SOCIETE NAUTIQUE de la PETITE MER, 87 allée de la Petite Mer, La Seyne

Il sera possible de s'inscrire **par mail avant** samedi 19 octobre à : contact@societenautique-petitemer.fr

en réglant l'engagement par virement bancaire. Le RIB et tous les documents pourront être téléchargés sur le site :

<https://societenautique-petitemer.fr>

Droits d'inscription

Les frais d'inscription sont de **35€** pour toutes les classes.

Paiement possible par Carte Bancaire

Admissibilité

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des classes HN : A, B, C, D1, D2, L, R1, R2, R3, R4, et

Type de parcours

côtiers

\ CVAT : P1, P2

Classement

Le classement sera effectué en utilisant la formule de **temps sur distance**.

Les classes seront regroupées de façon à conserver un minimum de 5 bateaux par groupe.

Il sera fait application du CVL (Coefficient Vitesse Lente)

Informations diverses

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription leur **licence FFVoile 2024**

et une autorisation parentale pour les mineurs ;

si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée, l'autorisation de port de publicité.

Le skipper devra fournir la liste de ses équipiers et s'assurer que **tous** sont **titulaires** d'une **licence FFV valide**.

Des licences FFV temporaires ou à l'année peuvent être établies lors de l'inscription

au siège de la SNPM le samedi.

Proclamation des résultats - Buffet dimanche 20 octobre à **18h30** au siège de la SNPM Les Sablettes, 87 allée de la Petite Mer



Maitres et moules de notre Ferme: Coquillages Du Sud
Baie de Tamaris Presqu'île de Saint Mandrier

